

*Conseil général des  
ponts et chaussées*

**Décision du 17 février 1999 portant nomination  
au conseil général des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV9910021S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement,

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif au fonctionnement du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 1995 relatif à l'organisation des sections du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 1999 portant nomination de M. Georges Mercadal, ingénieur général des ponts et chaussées, en qualité de président de section au conseil général des ponts et chaussées, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 1999,

Décide :

A compter du 1<sup>er</sup> mars 1999, M. Georges Mercadal, ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé président de la 3<sup>e</sup> section (affaires scientifiques et techniques) du conseil général des ponts et chaussées.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil  
général  
des ponts et chaussées,  
P. Mayet*